

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1880

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1187 de M. Jumel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« titulaire »

le mot :

« détenteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons appuyer l'amendement 1187 qui propose d'encadrer la rémunération du président et des membres de l'Autorité de la concurrence. Nous souhaitons réaffirmer notre opposition à cette réforme des retraites.

Vous affirmez devant tous les parlementaires et devant l'opinion que cette réforme ne va faire que des gagnants et surtout des gagnantes. Voyons cela de plus près. Les femmes gagnent en moyenne 25,7% de moins que les hommes. Elles constituent les gros bataillons des employé·e·s à temps partiel (80%). Leur carrière est plus souvent incomplète en raison de l'arrivée des enfants, dont les conséquences professionnelles pèsent avant tout sur elles. Les femmes font donc partie des populations aux bas salaires et aux carrières les plus hachées. Aujourd'hui, dans le secteur privé, ce

sont les 25 meilleures années qui sont prises en compte, ce qui permet d'atténuer, même de façon insuffisante, l'impact des périodes plus précaires. En prenant en compte l'ensemble de la carrière, le calcul basé sur la règle « un euro cotisé = un point » diminuera les pensions des femmes dans leur majorité. Le gouvernement communique beaucoup sur « une pension minimum de 1 000 € » mais il s'agit d'un minimum pour une carrière complète ! Un pur effet d'affichage qui additionne la retraite de base et la retraite complémentaire. D'autant plus que le minimum vieillesse atteindra déjà 903 € au 1er janvier 2020. Avec la réforme Macron, les carrières précaires seront toujours pénalisées. Or, 87% des embauches se font en CDD dont un tiers pour une seule journée de travail ! Nous proposons justement de financer en partie le système des retraites en équilibrant les salaires femmes/hommes. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes pourrait dégager 5 milliards d'euros par an. En augmentant les salaires des femmes pour les aligner sur les salaires des hommes, on règle une grande partie du besoin instantané de financement.